

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

---

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 209

présenté par  
M. Le Fur

-----

### ARTICLE 1ER BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la réalise par voie chirurgicale »

les mots :

« réalise une interruption volontaire de grossesse instrumentale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.